

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00059

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BP 2016), BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 124

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, M. Bernard LAGET, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD,

M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Michel BEAL,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à Mme Jennifer BONJOUR,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Olivier BROUILLOUX, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BP 2016), BUDGET PRINCIPAL
ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Le projet de Budget Primitif 2016 fait l'objet d'un dossier détaillé.

Je vous saurais gré de bien vouloir émettre un avis sur le projet de Budget Primitif 2016 ainsi que sur les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement tels que présentés en annexe du budget.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le Budget Primitif 2016 et les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 17 voix contre et 6 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



L'élaboration du budget 2016 de Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans un contexte de baisse continue et inédit des dotations de l'Etat qui se poursuivra jusqu'en 2017.

Dans ce contexte, l'évolution statutaire de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine au 1er janvier 2016 ouvre toutefois de nouvelles perspectives.

La Communauté Urbaine intègre toutes les compétences obligatoires mais il a été retenu le principe d'une gestion transitoire par les communes sur les six premiers mois de l'année 2016 afin de définir de manière précise les modalités financières et l'organisation la meilleure à mettre en place.

Par conséquent, le Budget Primitif 2016 n'intègre pas budgétairement les effets du passage en Communauté Urbaine ni les remontées de compétence. Un ajustement en cours d'année sera nécessaire tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses comme en recettes.

Néanmoins, de grands projets sont programmés sur 2016 qui témoignent du dynamisme de notre Communauté Urbaine.

En effet, grâce aux efforts de gestion réalisés sur le fonctionnement, il sera possible de mobiliser sur notre territoire en 2016 plus de 100 M€ au titre des investissements, dont 70 M€ au titre de nouvelles actions, ce qui permettra de soutenir l'économie locale, stimuler l'emploi, créer de la richesse et améliorer le cadre de vie des habitants, et rendre Saint-Etienne Métropole plus attractive.

2016 sera notamment marquée par :

- L'accueil de « l'UEFA EURO 2016 », 3ème événement médiatique au monde derrière les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de Football. Saint-Etienne Métropole accueillera 4 matchs au stade Geoffroy-Guichard pour un grand rassemblement sportif, festif et populaire.
- La poursuite du développement de la zone économique de Novaciéries à Saint-Chamond qui attire aujourd'hui de plus en plus d'investisseurs.
- Le prolongement de la 3^e ligne de tramway : ce projet reliera le quartier de Châteaureux au pôle multimodal de La Terrasse. Il s'agit d'une réalisation d'importance pour l'avenir du territoire. Des équipements d'intérêt communautaire pourront devenir plus accessibles : le Zénith, le stade Geoffroy-Guichard, la zone d'activités du Technopôle. Les travaux commenceront en 2017 mais les crédits d'étude et de maîtrise d'œuvre sont inscrits dès 2016.
- Le crématorium intercommunal : cet équipement a pour but de répondre à un besoin clairement exprimé à l'échelle du bassin de vie Sud-Loire par les habitants du territoire. Il verra le jour en 2018 mais des crédits doivent être inscrits dès 2016 pour lancer le projet.

En 2016, notre collectivité sera amenée à réexaminer son Projet d'agglomération afin d'actualiser la liste des actions et projets prioritaires à conduire, intégrant deux nouveaux paramètres :

- le prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui conduira à l'intégration de nouvelles communes dans la Communauté Urbaine, et donc à l'expression de nouveaux besoins,
- la nécessaire prise de position sur le projet de l'A45, qui conditionnera de manière définitive l'avenir de cette infrastructure.

SOMMAIRE

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2016

2 – LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

- 2.1 – Présentation des recettes de fonctionnement par nature
- 2.2 – Présentation des recettes de fonctionnement par budget
- 2.3 – Présentation des dépenses de fonctionnement par nature
- 2.4 – Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention
 - 2.4.1 – Une attractivité renouvelée
 - 2.4.1.1 – Attractivité économique et développement de l'emploi : une économie fertilisée par le design et le numérique
 - 2.4.1.2 – Attractivité résidentielle et commerciale
 - 2.4.1.3 – Marketing territorial et valorisation des atouts du territoire : faire valoir nos savoir-faire
 - 2.4.1.4 – Accessibilité ferroviaire et routière
 - 2.4.2 – Transition énergétique et développement durable
 - 2.4.3 – Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire
 - 2.4.4 – Les dépenses d'administration générale

3 – LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

- 3.1 – Présentation des recettes d'investissement
- 3.2 – Présentation des dépenses d'investissement par domaine d'intervention :
 - 3.2.1 – L'attractivité du territoire
 - 3.2.2 – La transition énergétique et le développement durable
 - 3.2.3 – La proximité, la cohésion sociale et un développement équilibré du territoire
 - 3.2.4 – Les investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération
- 3.3 – Présentation des dépenses d'investissement par budget

4 – CONSOLIDATION

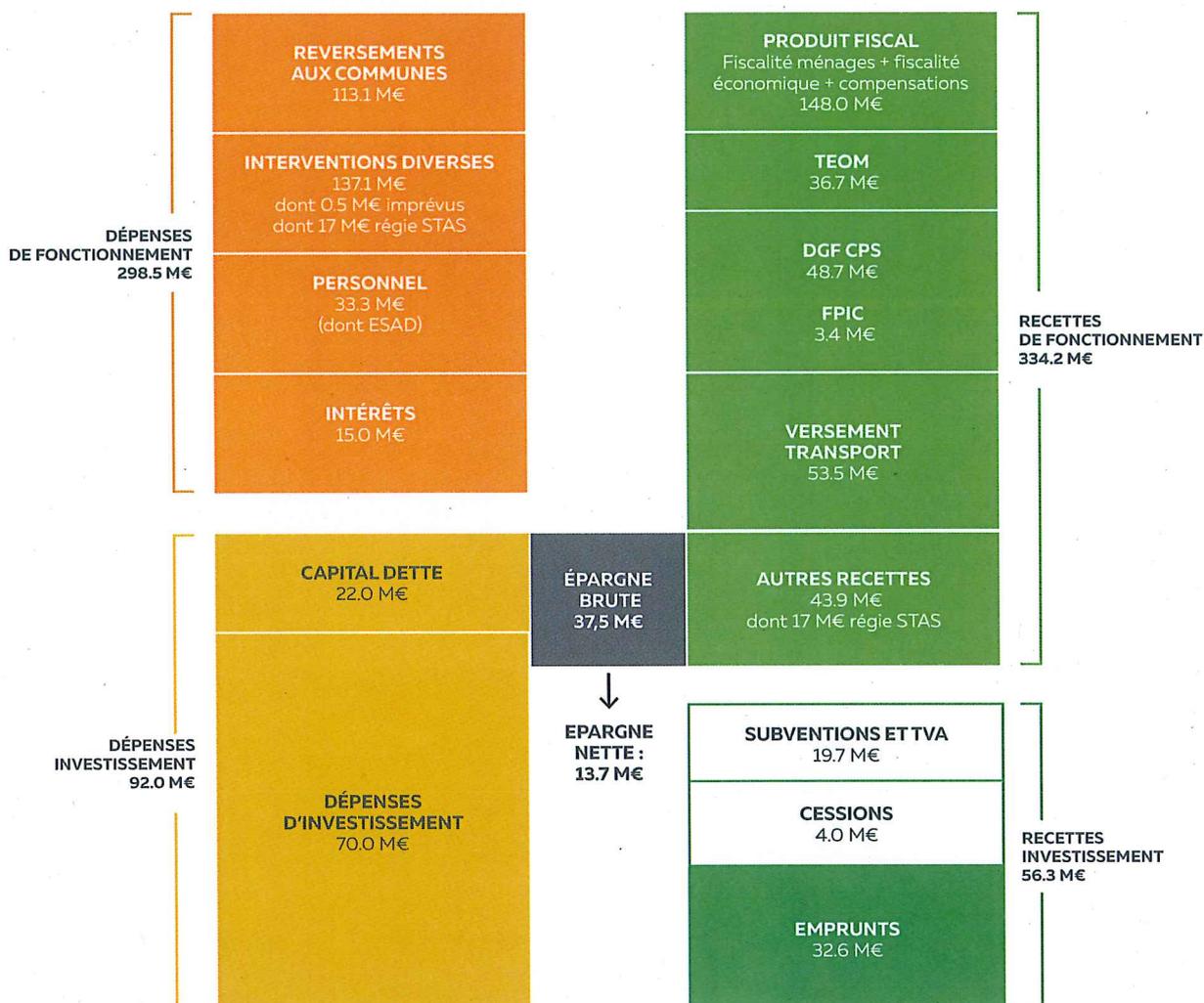
5 – BUDGETS ANNEXES

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2016

Le Budget Primitif 2016 (hors écritures d'ordre et doubles comptes), qui vous est proposé, s'élève à 390 546 678 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 04 février 2016. Cette présentation consolide le budget principal qui intègre le budget des bâtiments économiques, le budget des transports et le budget des zones industrielles.

- La section de fonctionnement représente 298 482 613 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 70 092 065 € de dépenses réelles.

GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2016 – BUDGETS CONSOLIDÉS
(budget principal + budget des transports + budget des ZI)



1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2016

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE DU BUDGET 2016

	BP 2016
Epargne de gestion	50 852 M€
Intérêts dette	15 089 M€
Epargne brute	35 763 M€
Remboursement en capital de la dette	21 972 M€
Epargne nette	13 791 M€

L'année 2016 est marquée :

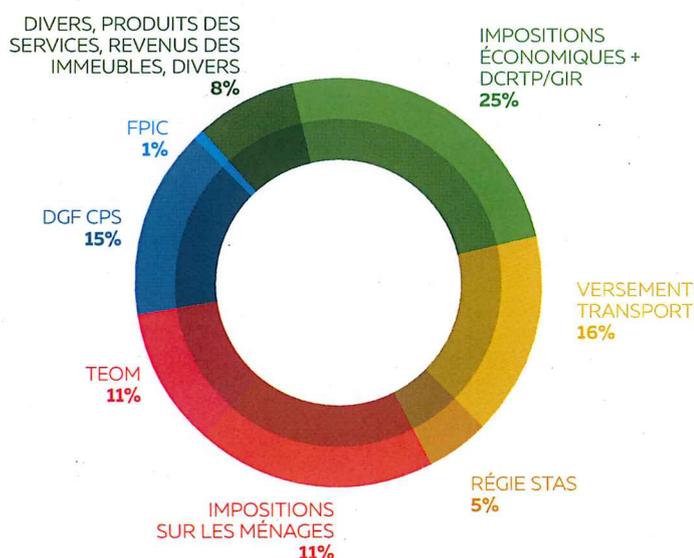
- par la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat qui provoque une diminution de notre DGF de près de 4,7 M€, soit 3,7 M€ sur la dotation d'intercommunalité et 1 M€ sur la Compensation Part Salaire qui est estimée en baisse de 2,50 %.
- par des recettes fiscales économiques et ménages qui intègrent la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée et fixée par l'Etat à 1 % et une légère progression des bases de 0,5 %.
- par des dépenses de gestion qui évoluent très faiblement (+0,25 % de BP à BP),
- par une progression maîtrisée de l'annuité de dette malgré une dette jeune avec peu d'emprunts qui se terminent.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont détaillées par type de recettes de manière consolidée, puis par budget. Les dépenses de fonctionnement sont présentées par nature et par grands secteurs d'interventions. Une ventilation par budget est aussi brièvement décrite.

2.1 - PRÉSENTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2016 à 334 245 292 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016 EN K EUROS
Impôts Economiques CFE + CVAE + IFER + TASCOM + allocations compensatrices	73 288
Dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP)	3 592
Fonds National Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	7 410
Dotation Intercommunalité et Compensation Part Salaires	48 700
FPIC	3 400
TEOM	36 650
Versement transport	53 500
Impôts ménages (TH, TFB, TFNB)	63 730
Autres dotations, participations, divers	11 254
Produit des services	10 896
Régie STAS	17 000
Revenus des immeubles	4 785
Produits exceptionnels	40
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	334 245

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les produits issus de la fiscalité : un engagement de ne pas augmenter les taux pendant le mandat

En 2016, les évolutions sur la fiscalité intègrent uniquement la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales décidée et fixée par l'Etat à 1 %.

Conformément à ses engagements et au Pacte financier 2014-2020, Saint-Etienne Métropole n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2016, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

• La fiscalité économique : 73 288 000 € sont inscrits en 2016

Compte-tenu du contexte économique, les prévisions de recettes en matière de fiscalité économique connaissent une baisse.

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : en 2016, le taux de CFE reste inchangé (28,81 %). Le produit de CFE 2016 est estimé à près de 43,6 M€. Sur le territoire de l'agglomération près de 24 300 entreprises sont soumises à la CFE dont 15 000 à la cotisation minimum. S'agissant de la cotisation minimum, par délibération du 1er octobre 2014, le barème a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires. Ainsi, plus de 10 000 entreprises du territoire ont vu leur impôt baisser en 2015, avec l'assurance que le taux n'évoluera pas durant tout le mandat.

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB). Le produit de CVAE 2016, collecté par l'Etat pour le compte de Saint-Etienne Métropole, est estimé à 23,2 M€, en recul par rapport à celui notifié en 2015 de plus de 500 000 €, sachant que ces éléments pourraient encore évoluer du fait des changements de situation d'entreprises.

- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : cette taxe perçue par les intercommunalités est neutre financièrement puisque son produit a été prélevé en 2010 directement sur le montant de DGF (CPS) perçu par les EPCI. Le produit de TASCOM prévisionnel 2016 est estimé au même niveau que l'inscription faite au BP 2015 soit 4,6 M€.

- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : la seule évolution de l'IFER envisagée pour 2016 est celle des bases d'imposition décidées et fixées par l'Etat et estimée à 2 % soit 1,4 M€.

- Les allocations compensatrices : elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de Finances. Elles sont estimées à 0,4 M€ pour 2016, en diminution de plus de 15 %.

• La dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) et le fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) : 11 002 300 € sont inscrits en 2016.

Ces dotations versées par l'Etat, dont l'objectif était d'assurer la neutralité et l'équilibre de la réforme sur la Taxe Professionnelle, restent figées depuis leur mise en place. Pas d'évolution attendue en 2016.

• La DGF : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation : 48 700 000 €

- La dotation d'intercommunalité (DGF intercommunale) : pour 2016, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités sont fixés à 47,3 milliards contre 50,7 milliards en 2015, soit une diminution de 6,7 %. La seule DGF diminuera de 9,57 % à l'échelle de toutes les collectivités en 2016. Le prélèvement de 3,5 Mds d'€ sur la DGF s'appliquera en 2016 selon les règles de calcul de 2015 reconduites, c'est-à-dire entre les différentes catégories de

collectivités, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement constatées au 1er janvier 2016 dans les comptes de gestion 2014. Pour Saint-Etienne Métropole, la baisse des dotations de l'Etat au titre de la DGF est estimée à près de 3,7 M€ en 2016 pour la seule dotation d'intercommunalité, ramenant son montant à 6,9 M€.

- Le montant de la dotation de compensation : la Compensation Part Salaires (CPS), pour la suppression de l'ancienne part salaires de la TP intégrée à la DGF, est estimée en baisse de 2,5 % par rapport au montant notifié en 2015 (soit - 1 070 000 €). Une prévision de 41,7 M€ sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget 2016.

Le calcul de la DGF dans le cadre du passage en Communauté Urbaine n'est pour l'heure pas notifié. Saint-Etienne Métropole pourrait bénéficier d'une bonification évaluée à 20 € par habitant, sur la base des dotations moyennes des Communautés Urbaines, soit environ 8 M€. Cet ajustement se fera dès que tous les éléments seront connus dans une prochaine étape budgétaire.

• Le fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC) : 3 400 000 €

En 2016, les ressources du fonds sont fixées à 1 milliard d'euros. À compter de 2017, les ressources du fonds seront fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. En 2015, le montant reversé à Saint-Etienne Métropole et ses communes membres représentait 9 M€ (6,6 M€ en 2014). La répartition de droit commun opérée en fonction du niveau du CIF a laissé à Saint-Etienne Métropole près de 2,9 M€, la part restant aux communes étant de 6,1 M€. Pour 2016, il est proposé de retenir la même répartition entre Saint-Etienne Métropole et ses communes (30 % SEM / 70 % communes) conformément au Pacte financier 2014-2020. La part de Saint-Etienne Métropole est ainsi estimée à 3,4 M€ et celle des communes à 7,2 M€.

• TEOM et versement transport : 90 150 000 €

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 36 650 000 €. Il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers. En 2016, il conviendra de faire face à de nouvelles hausses de TGAP décidées par l'Etat à la hauteur de 0,4 %, à l'augmentation des dépenses des déchèteries (augmentation des tonnages constatés depuis 2015, ouverture d'une nouvelle déchèterie à Lorette) et à l'actualisation des contrats pour le coût de traitement et d'élimination des déchets. Pour couvrir ces hausses et le coût du service, il est proposé en 2016 d'ajuster le taux de TEOM à 8,15 % (contre 7,95 % actuellement), ce qui reste bien en deçà du niveau retenu par de nombreux territoires. Pour un ménage, cette hausse générera une progression modérée de la TEOM d'environ 6 € sur la base de la valeur locative moyenne des communes de l'agglomération. A titre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France était de 9,23 % en 2014 (données DGCL, DGFIP - Les collectivités locales en chiffres 2015).

- Le versement transport (VT) : 53 500 000 €. La prévision 2016 demeurera prudente et identique dans son montant au produit inscrit au BP 2015. Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés. La loi de Finances 2016 intègre le relèvement de ce seuil à au moins 11 salariés. L'impact financier de cette modification devant être compensé par l'Etat. En raison de la grande sensibilité du versement transport aux conditions économiques générales et des incertitudes sur la croissance, aucune progression n'est envisagée.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

- **La fiscalité ménage : 63 730 000 €.** Les prévisions de recettes 2016 en matière de fiscalité ménages se font à taux constants et intègrent uniquement le coefficient d'actualisation des bases d'imposition de 1 % prévu par l'Etat.
- **La taxe d'habitation (TH) :** avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la Taxe Professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Étienne Métropole. Le taux, inchangé en 2016, est de 10,56 % pour un produit estimé de 53 100 000 M€. Il convient d'ajouter une prévision de recettes de 3 360 000 € liée aux allocations compensatrices versées par l'Etat résultant d'exonérations décidées par la loi.
- **La taxe sur le foncier bâti (TFB) :** pas de modification du taux de TFB fixé à 1,37 % pour un produit prévisionnel de 6 650 000 €.
- **La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :** l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts :
 - la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) soit 465 000 €,
 - l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de 155 000 € pour 2016 (taux inchangé de 4,98 %).
- **Les recettes liées aux activités : 43 974 972 €.** Le budget de Saint-Étienne Métropole bénéficie de participations et de subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Étienne Métropole (PLIE, politique de la ville, recettes liées au tri effectué dans les déchèteries, redevance spéciale, transports

scolaires...). Pour 2016, l'enveloppe est ajustée au regard des programmes et actions engagées, ainsi par exemple ont été pris en compte l'organisation de l'EURO 2016 et le plan de relance Eco-emballages. Les autres produits de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine, les remboursements de personnels mis à disposition et recouvrements de recettes au titre de différents syndicats (SIPAB, Scot Sud-Loire, Sydemer, Pôle Métropolitain...) pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées et les produits de gestion (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Nautiform...). Ils sont constitués d'environ 21 % par les revenus d'immeubles (il s'agit de la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et des loyers divers au titre des bâtiments économiques).

- revenus des immeubles : 4,8 M€
- produits des services liées aux activités et compétences : 7,4 M€
- autres recettes, subventions : 11 M€
- remboursement sur frais de personnel : 3,7 M€

En 2016 sont également inscrits les crédits de la régie de la STAS, mise en place dans le cadre d'un complément au régime fiscal de la DSP des transports pour la somme de 17 M€ (également en dépenses pour le même montant puisque les recettes seront intégralement reversées).

Figurent également ici les 400 000 € prévus pour 2016 au titre de l'Entente conclue avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier sur le financement des équipements structurants du territoire.

2.2 - PRÉSENTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET

Depuis 2010, les budgets à vocation « économique » sont intégrés au budget principal.

Le budget 2016 prévoit 334 245 292 € de recettes qui se ventilent comme suit :

- **Budget principal : 258 224 392 €**
Cette somme se répartit entre le produit des diverses recettes fiscales économiques et ménages (148 020 300 €), la dotation d'intercommunalité, la compensation part salaires de la TP (48 700 000 €), le FPIC (3 400 000 €), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (36 650 000 €), les recettes liées aux activités économiques, grands équipements, déchets, et les subventions (21 454 092 €).
- **Budget annexe des Transports : 76 020 900 €**
La ressource se décompose en Versement Transport pour 53 500 000 € (prévision identique à 2015), en subventions, participations et recettes diverses liées à l'activité pour 5 520 900 € et la régie de la STAS dans le cadre de la DSP pour 17 000 000 €.

Pour mémoire : le budget annexe des zones industrielles est un budget géré en comptabilité de stocks, et son activité sera retracée en investissement.

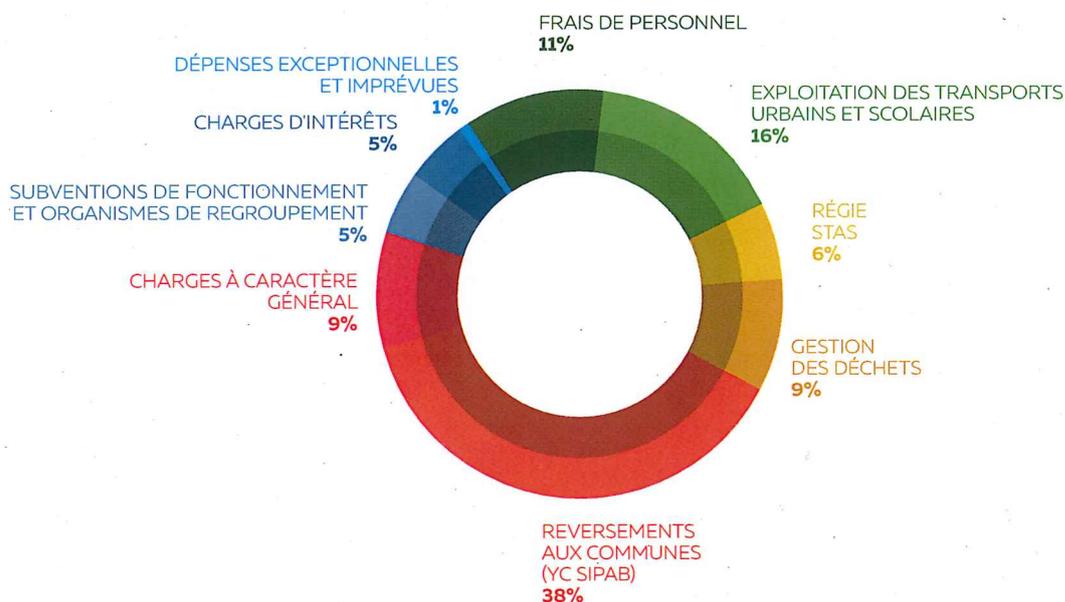
2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.3 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2016 se chiffrent à **298 569 913 €**

Face à la baisse très accentuée sur ses ressources, Saint-Étienne Métropole doit encore renforcer la maîtrise de ses dépenses de gestion et notamment celles consacrées à la masse salariale.

L'Agglomération va devoir inévitablement faire face à la poursuite du dynamisme de certaines dépenses contraintes, telles les dépenses liées à la gestion des déchets (TGAP, enfouissement...), à son réseau de transport public, aux dépenses énergétiques mais également à des dépenses nouvelles comme celles liées à l'accueil de l'EURO 2016.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016 EN K EUROS
Reversements aux communes	107 720
Autres reversements de fiscalité	5 400
Frais de personnel	33 344
Contrat exploitation STAS et transport scolaire	46 487
Régie STAS	17 000
Subv. de fonctionnement et contributions aux organismes	15 865
Gestion des déchets	27 805
Autres dépenses de fonctionnement	26 115
Dépenses imprévues	500
Charges exceptionnelles	3 245
Total dépenses de gestion	283 481
Charge d'intérêts (nette de la jambe receveuse des swaps)	15 089
Pour mémoire, total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre et subventions d'équilibre)	298 570

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

LES 298 569 913 € SE VENTILENT COMME SUIT :

• Les versements aux communes d'un montant de 113 120 000 € en 2016 comprennent :

- L'Attribution de Compensation (AC) de Taxe Professionnelle reversée aux communes à hauteur de 85 660 000 €. En 2016, l'AC varie très légèrement en fonction de l'évolution des prélèvements réalisés au titre des anciens transferts.

Dans l'attente de la validation de l'impact des nouveaux transferts liés au passage en Communauté Urbaine, le BP 2016 est établi en considérant un périmètre de compétences exercées identique à celui de 2015 conformément à la convention de gestion provisoire signée avec les 45 communes de l'agglomération. Dès que les impacts définitifs des compétences transférées seront validés, l'Attribution de Compensation sera modifiée en conséquence lors d'une prochaine étape budgétaire.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : Le Pacte financier 2014-2020 construit entre Saint-Etienne Métropole et ses communes prévoit de restituer aux communes la DSC qui leur avait été prélevée en 2010. Ainsi en 2018, la DSC de chaque commune reviendra à son niveau de 2009 (+10 %), en étant abondée chaque année du quart de la réfaction qui avait été effectuée. Une somme de 2,2 M€ sera ainsi versée aux communes en 4 années de 2015 à 2018. Un 2ème acompte de 550 000 € viendra compléter le montant de DSC, soit un montant total de DSC de 22 060 000 € inscrit au BP 2016.

- **Les versements de fiscalité au SIPAB, soit 5 400 000 €**, conformément aux conventions.

- **Les charges de fonctionnement, soit 136 944 613 €** comprennent donc :

- L'exploitation du service public des transports urbains et les transports scolaires pour 63 400 000 €. Ces dépenses représentent près de 48 % des charges de fonctionnement courantes de l'Agglomération.

Il s'agit :

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité : 43,3 M€.
- le versement des recettes de la régie de la STAS mise en place dans le cadre d'un complément au régime fiscal de la DSP des transports : 17 M€.
- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (Conseil départemental, SNCF...) : 3,1 M€.

- Les subventions de fonctionnement et contributions aux différents organismes pour 15 864 618 € :

• avec notamment la participation à la Cité du design (6 840 000 €) et à l'Office de Tourisme (1 870 000 €), Epures (1 000 000 €), le Parc du Pilat (198 000 €), le Sydemer (124 000 €), le SCOT Sud-Loire (320 000 €), l'aéroport de Saint-Etienne Loire (961 000 €), la coopération métropolitaine (230 000 €), le SMAGL (145 000 €), la ZAIN (90 000 €),

• mais aussi les subventions versées au titre du développement durable (340 800 €), de la politique culturelle (262 300 €), de l'innovation et du numérique (1 262 500 €), du développement économique (330 000 €), de la politique de la ville (428 000 €), etc.

- Les autres dépenses de fonctionnement : 53 434 655 €

• 27 805 000 € concernent les dépenses relatives à l'élimination et valorisation des déchets, hors dépenses de personnel. Les charges liées au service de gestion des ordures ménagères progressent en 2016, notamment sous l'effet de la hausse du coût de la TGAP décidée par l'Etat, des dépenses de déchèteries et des révisions de prix contractuels des différents marchés.

• Les autres postes de dépenses concernent pour l'essentiel l'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole : 25 629 655 €. Les dépenses de gestion tiennent compte des évolutions réglementaires, des contrats renouvelés et des niveaux de services rendus. Par ailleurs, la croissance du patrimoine de l'Agglomération, notamment bâtiments techniques, économiques et administratifs, génère une augmentation des dépenses d'assurances, de taxes foncières, de charges d'entretien et de fonctionnement des différents sites.

- Les dépenses exceptionnelles : 3 745 340 € en 2016. Il s'agit pour l'essentiel des participations eaux pluviales aux budgets annexes de l'assainissement, à la fois au titre des budgets gérés en régie mais aussi les contributions versées aux délégataires dans le cadre des budgets en DSP (2 452 900 €). Une enveloppe de 750 000 € est inscrite sur l'opération Novaciéries à Saint-Chamond.

- Dépenses imprévues : un crédit de 500 000 € est inscrit à ce titre en 2016.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

• **Les frais de personnel : 33 344 000 €.** En 2016, les charges sont contenues (+2,5 %) alors qu'elles intègrent de nouveaux services comme la plateforme ADS (Application du Droit des Sols) avec les recettes de participation des communes, les frais de personnels nécessaires à l'accueil de l'EURO 2016, et l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de la 3ème ligne de tramway.

Pour assurer la maîtrise de la masse salariale en 2016, le nombre d'agents de la collectivité sera stabilisé et une extrême vigilance sera apportée sur les renforts ou les remplacements. Des contrats aidés seront mobilisés, des réflexions sur l'organisation du travail seront engagées et les procédures feront l'objet de modernisation (dématérialisation, etc.).

En atténuation des dépenses de personnel, Saint-Etienne Métropole perçoit diverses recettes pour près de 3,8 M€ en 2016. Parmi ces recettes : le remboursement des personnels mis à disposition de l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne, la mutualisation de personnels avec la Ville de Saint-Etienne (Direction générale, Direction développement durable...), le remboursement des frais de personnel du budget annexe assainissement et conventions de prestation passées avec divers satellites (Pôle Métropolitain, SCOT, SMT...), les financements des emplois d'avenir, les financements CFAC, ADEME...

À l'issue de la période de gestion transitoire, il conviendra d'ajuster les effectifs et le budget pour tenir compte du transfert d'agents en provenance des communes.

• **Frais financiers nets : 15 089 000€**, soit 16 624 500 € de charges d'intérêts auquel il convient de déduire 1 535 500 € au titre des flux receveurs de swap. L'encours de dette se situe au 1er janvier 2016 à 397 M€ et la tendance proposée pour 2016 est de stabiliser cet endettement, sachant que tout sera fait pour utiliser les économies de gestion, les excédents de recettes ou pour ponctionner le fonds de roulement afin d'atténuer le recours à l'emprunt. La prévision de dette pour 2016 prend en compte la répartition de notre dette en taux fixes (61,5 %), taux révisables (26,5 %) et dette structurée (12 %). Le taux moyen 2016 des taux fixes sera de 3,6 % ; pour la dette en taux variable il est pris en compte une hypothèse prudente à 2 %.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Cette présentation reprend les dépenses par domaine d'intervention, sans les reversements aux communes et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Elle correspond à l'activité de Saint-Étienne Métropole.

2.4.1 - UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE

Il s'agit d'accompagner l'émergence de filières d'avenir en créant des synergies entre l'industrie, la recherche et la formation. Le design est une composante transversale du positionnement économique de l'agglomération et de sa démarche d'attractivité territoriale.

2.4.1.1 - Attractivité économique et développement de l'emploi : une économie fertilisée par le design et le numérique

• Attractivité par le numérique : 351 600 €

- Valoriser l'agglomération en tant que territoire innovant en matière de numérique (programme French Tech, quartier créatif Manufacture...).
- L'accès au numérique pour tous,
- Développement d'une plate-forme de services numériques.

Actions en fonctionnement : infrastructures WIFI (52 000 €), expérimentation d'usages numériques innovants (25 000 €), économie French Tech (25 000 €), Ecole du numérique (251 600 €)...

• Innovation et entrepreneuriat : 2 169 000 €

- Accompagner la modernisation des infrastructures d'accueil (campus, pépinières pour start-up),
- Création d'un nouveau dispositif de soutien à l'innovation afin de garantir des retombées économiques grâce à l'entrepreneuriat.

Actions en fonctionnement : mise en place d'un fonds local pour l'innovation (931 000 €), soutien à la diffusion scientifique et à la vie étudiante (115 000 €), crédits pour l'entrepreneuriat (495 000 €) avec notamment le soutien aux plateformes (ADIE, Loire Active, Initiative, Entreprendre, Talents croisés, Culture et coopération, Openscop, Living Lab Cité du Design...).

• Attractivité par le design : 8 712 000 €

- Saint-Etienne Métropole est la première collectivité française à intégrer une fonction design management dans la conception et le déploiement des politiques publiques.

Actions en fonctionnement :

- gestion du bâtiment de la platine, des abords, de la serre et de la Tour Observatoire (583 500 €),
- subvention à l'EPCC de la Cité du design de 6 840 000 €.

• Économie agricole : 146 900 €

- Favoriser le développement économique des filières agricoles et bois locales en créant ou en renforçant les boucles économiques locales
- Développer des circuits courts dans la restauration avec un approvisionnement local ce qui permettra de développer des débouchés pour les agriculteurs.

Actions en fonctionnement : développement rural et périurbain, notamment dans le cadre du PSADER (17 800€), PAEC (45 000 € Programme Agroenvironnemental et Climatique) et politique agriculture (46 900 €), etc...

• Implantations économiques et service aux entreprises : 4 469 350 €

- Création d'un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités,
- Construction d'une offre de service de proximité concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises,
- Mise en place d'un ensemble d'infrastructures dédiées à l'implantation d'activités nouvelles afin de créer de nouveaux emplois et maintenir ceux existants sur le territoire.

Actions en fonctionnement :

- un budget de près de 2 M€ pour les dépenses de gestion des bâtiments économiques propriétés de la communauté (dont 735 000 € pour les besoins du parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds) et d'entretien des zones d'activités.
- un crédit de 750 000 € est inscrit au titre de la participation de Saint-Étienne Métropole à l'opération Novaciéries à Saint-Chamond (pour mémoire 300 000 € en 2012, 450 000 € en 2014 et 600 000 € en 2015),
- un crédit de 90 000 € au titre de notre participation au Syndicat mixte ZAIN Loire Sud dont les aménagements se réalisent très progressivement (démarche multi-partenaire des acteurs publics de Sud Loire : Conseil départemental de la Loire, Saint-Etienne Métropole, Communauté d'Agglomération Loire Forez et Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier).
- des actions de prospection nationale et internationale avec l'appui de partenaires, pour lesquelles un budget de 108 000 € est proposé,
- le soutien des clubs et associations d'entreprises (club Gier, Ondaine, Rézame...) pour leurs actions collectives, complémentaires de celles des développeurs, et pour lesquelles un crédit de 80 000 € est prévu. Le soutien aux actions collectives concerne aussi la participation de Saint-Étienne Métropole aux crèches interentreprises d'intérêt communautaire avec un crédit pour 2016 de 75 000 €.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.1.2 - Attractivité résidentielle et commerciale

• Habitat et renouvellement urbain : 701 935 €

- Améliorer l'habitat et le cadre de vie des résidents pour favoriser l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire de l'agglomération,
- Permettre, par le volet « habitat et renouvellement urbain » du Projet d'agglomération, l'attractivité résidentielle et urbaine en favorisant la mixité et les parcours résidentiels.

L'essentiel des crédits concernant l'habitat est en investissement (fonds de concours). Actions en fonctionnement : participation à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, au Fonds Solidarité Logement au financement des études stratégiques pour l'habitat, démarche économie de proximité, action LEADER (40 000 €) etc. Conformément aux statuts de Saint-Etienne Métropole, le coût de gestion des aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 436 214 €.

2.4.1.3 - Marketing territorial et valorisation des atouts du territoire : faire savoir nos savoir-faire

- Renouveler l'attractivité du territoire et changer son image,
- Générer des activités économiques et de l'emploi en valorisant nos savoir-faire, notamment le design, notre patrimoine touristique, culturel et sportif,
- Développer le tourisme d'affaires et élaborer des offres en faveur du tourisme d'agrément,
- Valoriser le patrimoine touristique de l'agglomération,
- Accueillir des manifestations culturelles à forte visibilité.

• Marketing territorial et relations internationales : 608 000 €

Actions en fonctionnement :

- démarche attractivité avec les partenaires du territoire (125 000 €)
- actions d'influence et de promotion auprès des décideurs économiques, des anciens stéphanois, et des talents créatifs, pour promouvoir le territoire (205 000 €)
- promotion avec l'EPASE des sites économiques (60 000 €),
- animation d'un plan webmarketing (120 000 €),
- enquêtes d'attractivité, études d'impact (35 000 €),
- relations internationales et participation au réseau des villes créatives UNESCO, EUROCITES (63 000 €)

• Tourisme 2 710 350 €

Actions en fonctionnement :

- Structuration de la gouvernance, de la promotion et de prospection du tourisme d'affaires (150 000 €),
- Participation à l'Office de Tourisme communautaire (1 870 000 €), reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (estimée à 408 000 €), frais liés à la plateforme taxe de séjour (5 650 €), adhésion France Congrès (3 400 €),
- Valorisation des sites métropolitains : Château de Fontanès, Sainte-Croix-en-Jarez et Le Corbusier à Firminy (108 300 €),
- Soutien aux événements (Journée du Patrimoine, réalisation d'un topo guide) 20 000 €,
- Participation au SMAGL : 145 000 €

• Culture et patrimoine : 977 200 €

Actions en fonctionnement :

- Labélisation de l'agglomération en Pays d'Art et d'Histoire (10 000 €),
- Soutien aux festivals à rayonnement du territoire (266 000 €),
- Participation au financement de la télévision locale TL7 (380 700 €),
- Dépenses liées au Zénith de Saint-Étienne Métropole (320 500 €).

• Rayonnement du Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC) : 4 635 500 €

Actions en fonctionnement :

- ce crédit comprend les dépenses de personnel (3 156 000 €) et les moyens alloués pour l'organisation des expositions et animations muséographiques (385 000 €), le fonctionnement des réserves (125 000 €), le budget de la librairie-boutique (74 000 €) et les crédits nécessaires au fonctionnement courant du musée (886 900 €) notamment les fluides, nettoyage, entretien, fournitures, téléphone, affranchissement..., et l'entretien des abords.

• Grands équipements et attractivité par le sport : 7 730 400 €

Actions en fonctionnement :

- une enveloppe de 2,6 M€ (y compris dépenses de personnel) allouée à la gestion du stade Geoffroy-Guichard qui comprend les dépenses d'entretien, de maintenance, les fluides, assurances, prestations de service, entretien des abords, taxe foncière, etc., et un budget de 1,6 M€ pour le Nautiform d'Andrézieux-Bouthéon.
- accueil de l'Euro 2016, troisième événement médiatique mondial : 3,5 M€ (avec des recettes en parallèle estimées à environ 1 770 500 €).

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.1.4 - Accessibilité ferroviaire et routière

- Mise en place d'une politique tarifaire attractive et simple,
- Promotion de l'utilisation des transports en commun,
- Redéploiement des stations VéliVert, aide financière aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique,
- Programmes d'entretien des chaussées pour une meilleure accessibilité de l'ensemble du territoire.

• Transports, déplacements et mobilité : 67 829 084 € (hors dette)

Actions en fonctionnement :

- Les dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour un montant estimé à 43 300 000 € comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la compensation des recettes commerciales (intégrées dans la régie) pour 17 000 000 €,
- Les dépenses liées à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur le territoire de la C.U et qui emprunte des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (Conseil départemental de la Loire, SNCF..) pour un montant total de 3 100 000 €,
- Les dépenses relatives aux modes doux qui concernent notamment le service VéliVert, la mise en œuvre du Schéma de Mobilité Durable, les actions Pédibus, les frais de fonctionnement de la structure (frais de personne, taxes foncières, cotisation GART, loyers, frais déplacements, enquêtes mystère..) pour 3 250 639 €,
- le programme de communication en complément et en collaboration avec la STAS pour 60 278 €,
- La contribution au Syndicat Mixte des Transports (SMT) pour un montant de 80 000 €,
- les demandes de remboursement justifiées du Versement Transport (VT) sur les années antérieures estimées à 300 000 €,
- Les frais de maintenance, d'entretien et d'exploitation des sites de transports, des parcs relais, de VéliVert, des abribus, de la logistique urbain pour un montant de 738 167 €.

• La voirie communautaire : 7 820 000 €

Actions en fonctionnement :

- l'entretien de la voirie communautaire pour 7 437 000 €
- l'entretien des zones d'activités pour 383 000 €

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.2 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enjeu est de mettre en œuvre un projet de transition énergétique pour toute l'agglomération à travers le projet Territoire à énergie positive (TEPOS) dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

• Transition énergétique, transition écologique et développement durable : 1 350 500 €

- Lutter efficacement contre le bruit et la pollution atmosphérique
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les espaces naturels
- Sensibiliser les habitants, les scolaires, les associations, et les entreprises aux enjeux du développement durable (environnement, agriculture, mobilité douce, déchets, discriminations...)

Actions en fonctionnement :

- Financement de l'agence de l'énergie : plateforme de rénovation énergétique (accompagnement renforcé des particuliers sur la réhabilitation thermique), subventions et cotisations à divers organismes (CIRIDD, Frapna, LPO, Héliose, ALEC42, Rhône-Alpes Énergie Environnement, Acoucité, Air Rhône-Alpes...) pour un montant de 292 000 €,
- Espace info énergie (EIE), accompagnement des entreprises et des bailleurs, participation à l'animation TEPOS, observatoire du bruit, corridors écologiques, points noirs du bruit, etc. pour 716 500 €,
- Participation au Parc du Pilat : 198 000 €,
- Nouveau Plan triennal d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable (PEEDD) : 144 000 €

• Collecte, tri et gestion des déchets : 35 558 000 €

- Valoriser et réduire les déchets à la source pour réduire les quantités enfouies
- Améliorer la sécurité des usagers et du personnel
- Maîtriser les coûts et anticiper la hausse incontournable du coût de traitement

Actions en fonctionnement :

- Le contrat d'élimination des déchets (11 763 000 €), la gestion des quais de transfert (980 000 €) et l'élimination des déchets verts (285 000 €),
- La valorisation des déchets par le tri représente une enveloppe budgétaire de 3 175 000 €. Y figurent le coût du centre de tri multi-matériaux (2 542 000 €), le tri par apport volontaire (318 000 €), l'achat de sacs (215 000 €). S'ajoute à ce montant 100 000 € au titre du tri des marchés forains,
- le plan de relance Ecoemballages pour le recyclage et son volet amélioration de la collecte sélective pour 325 000 €,
- Le fonctionnement des déchèteries s'élève à 3 929 000 € pour 11 déchèteries, 85 000 € pour la convention avec la Communauté d'Agglomération de Loire Forez pour l'accès à la déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert, 124 000 € sont prévus pour le SYDEMER, et 27 000 € pour le versement de subventions et cotisations à divers organismes (Amorce, Ligue contre le Cancer...),
- Amélioration de la gestion des encombrants par la mise en place d'un service de déchèterie mobile adapté au secteur urbain non desservi en déchèterie fixe (45 000 €),
- Pour la collecte des déchets, on peut distinguer les moyens matériels des services de collecte pour 1 531 000 € (entretien des véhicules, assurance, carburant, habillement, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs...), les prestations confiées à l'entreprise sous forme de marchés publics pour 4 640 000 €, les remboursements aux communes compte tenu des modalités retenues lors du transfert de compétences pour 740 000 € (annuités sur camions-bennes, location de garages, gestion des déchets ménagers assimilés).

• Contrats rivière : 2 059 500 €

- Mise en œuvre des trois contrats de rivière (Furan, Gier et Ondaine)

Actions en fonctionnement :

- maîtrise des rejets industriels et diminution des pollutions accidentelles par des actions de sensibilisation et de coordination des acteurs,
- animation de la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités,
- confortement du système d'alerte aux crues.

Sur les contrats de rivières, en dehors des frais de personnel, les dépenses concernent les frais de fonctionnement des équipes rivières, les loyers au SIVO, le dispositif d'alerte aux crues et quelques subventions versées à la FRAPNA, LPO (ligue pour les Oiseaux), l'EPL (Etablissement Public Loire) et Rivières RA (Rhône Alpes) pour 283 500 €.

• Assainissement et gestion des eaux pluviales : 3 431 900 €

- Mise en application du schéma directeur assainissement et eaux pluviales pour prioriser par bassin versant
- animation de la démarche de réhabilitation et mobilisation des financements des agences de l'eau

Actions en fonctionnement :

- La compétence assainissement est retranscrite au sein des budgets annexes. Seules les subventions eaux pluviales et la rémunération des fermiers, au titre des eaux pluviales, transitent par le budget principal. L'équilibre des budgets assainissement est assuré par la redevance assainissement et les subventions eaux pluviales versées par le budget principal (960 000 €).
- Le budget principal participe à hauteur de 1 564 900 € à la rémunération des fermiers pour les communes qui avaient confié la gestion de leurs eaux pluviales à un délégataire.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.3 - PROXIMITÉ, COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

• Planification et prospective : 3 502 600 €

- Améliorer l'articulation et la mise en cohérence des différentes politiques communautaires
- Renforcer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme et de leur politique d'aménagement.

Actions en fonctionnement :

Contribution au Pôle Métropolitain (230 000 €), à l'Agence d'urbanisme Epures (1 000 000 €), au Syndicat mixte du Scot Sud-Loire (340 400 €), au syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire (961 000 €).

• Le développement local : 64 300 €

- Conforter la proximité entre la Communauté Urbaine et ses communes membres
- Favoriser la réalisation de projets des communes dans une logique d'agglomération
- Assurer un développement équilibré entre les communes rurales, périurbaines et urbaines

Actions en fonctionnement :

- Mise en place d'une démarche de proximité pour favoriser les consommations locales : 22 000 €
- Soutien au Programme « Leader » 2015-2020 pour le maintien d'activités en milieu rural : 18 000 €

• Politique de la ville : 609 500 €

- animer le contrat de ville 2015 - 2020 et réunir toutes les conditions pour bénéficier du dispositif de fonds Européens « ITI ».

Actions en fonctionnement :

- co-financement d'actions en direction d'associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits...

• Développement de l'emploi : 923 000 €

- Maintenir et développer l'emploi sur le territoire
- Faciliter le retour à l'emploi par la formation

Actions en fonctionnement :

- Les actions au titre de l'insertion par l'économie (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi en difficulté (Plan local d'insertion par l'économie) avec un budget à hauteur de 342 000 € (dont 300 000 € attendus en recettes du Conseil départemental),
- les actions au titre de la formation professionnelle (Contrat Territorial Emploi Formation et l'école de la 2ème chance) : 133 000 €.

• Economie sociale et solidaire : 131 350 €

- Accélérer les créations d'emplois par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Action en fonctionnement : Valorisation des entreprises de l'ESS auprès de cibles stratégiques, accompagnement des projets collectifs innovants.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.4 - LES DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Frais de fonctionnement** : 2 498 900 €. Il s'agit essentiellement des dépenses générales de Saint-Etienne Métropole. Parmi les postes les plus importants :

- les locations et charges immobilières, l'entretien et le nettoyage des bâtiments, les fluides et carburants, les fournitures administratives, les honoraires, les frais d'actes et de contentieux, l'affranchissement, la maintenance des copieurs, les frais d'assurance des biens de Saint-Etienne Métropole, l'actualisation de divers contrats de maintenance et les charges foncières, les relations publiques et la communication institutionnelle, l'informatique et le téléphone.

.....
• **Les frais de personnel** des services centraux de l'Agglomération (8 263 150 €) et les indemnités des élus (1 084 000 €).

.....
• **Dépenses imprévues** : une enveloppe de 500 000 € est inscrite au BP 2016.

.....
• **Frais financiers** : 15 089 000 €. Une enveloppe de 11 900 000 € est prévue au budget principal au titre des intérêts d'emprunts, à hauteur de 3 100 000 € sur le budget des transports et 89 000 € sur le budget des zones industrielles, soit un montant total au titre des frais financiers de 15 089 000 € (il s'agit de la contraction entre dépenses d'intérêts 16 624 500 € et recettes au titre des swaps 1 535 500 €).

.....
• **Subventions d'équilibre aux budgets annexes**

- Une subvention d'équilibre de 6 207 784 € du budget principal au budget annexe des transports est nécessaire pour parvenir à l'équilibre de ce budget.

- Une subvention d'équilibre de 461 000 € au profit du budget annexe des zones industrielles est également nécessaire pour couvrir l'annuité de dette figurant à ce budget.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les recettes d'investissement vous sont présentées avant de détailler les dépenses d'investissement par secteurs d'intervention puis par budget.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2016 (EN K €UROS)

Epargne brute	35 763
Subventions et TVA	19 728
Cessions	3 982
Emprunts	32 591
Total recettes investissement	92 064

3.1 - PRÉSENTATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 92 064 065 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 35 762 679 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 21 972 000 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 13 790 769 € en 2016.**
- **Emprunts : 32 591 180 €** (contre 32 071 960 € au BP 2015). L'emprunt, nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement, se répartit entre le budget principal pour 11 423 280 € et le budget des transports pour 21 167 900 €.
- **Subventions et autres recettes : 11 772 678 €.** La baisse des ressources extérieures s'explique par la fin de la réalisation de travaux du Pôle santé et de la rénovation du stade Geoffroy-Guichard. La réalisation des autres recettes est étroitement liée aux travaux engagés pour les grands équipements, la voirie (subventions Conseil départemental de la Loire) et les rivières (Agences de l'eau).
- **Récupération de la TVA : 7 955 528 €.** Se trouve ici le produit du fonds de compensation de la TVA constaté sur le budget principal (2 414 528 €). A cela s'ajoute la TVA récupérée par la voie fiscale sur les investissements du budget des transports urbains (5 541 000 €).
- **Cessions foncières : 3 982 000 €.** Il s'agit principalement de cessions foncières liées à la commercialisation de terrains et de bâtiments économiques.

3.2 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 92 064 065 €.

- **Un montant de 21 972 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

L'encours de dette au 1er janvier 2016 est de 397 M€, dont 61,6 M€ pour le budget annexe des transports urbains. Les remboursements inscrits au BP 2016 s'élèveront à 22 M€ et se répartissent ainsi :

- 16 850 000 € sur le budget principal,
- 4 750 000 € sur le budget des transports,
- 372 000 € au titre des zones industrielles.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 37 M€.

- **Une somme de 500 000 € est inscrite en provision au titre des dépenses imprévues**

Ainsi, hors remboursement en capital de la dette et dépenses imprévues, le montant des investissements 2016 s'établit à 70 092 065 €.

À ce budget primitif 2016 se rajoutent les crédits reportés de 2015 qui s'élèvent à la somme de 36 210 019,37 € ce qui portera le montant total des investissements pour l'exercice 2016 à la somme de 106 302 084,37 €. Par ailleurs dès que la validation de l'impact des nouveaux transferts liés au passage en Communauté Urbaine sera effective, le budget 2016 sera corrigé pour prendre en compte les dépenses d'investissement correspondantes.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

3.2.1 - UN BUDGET DE 61 009 246 € POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

• **L'attractivité économique** : une enveloppe de **13 331 000 €** y est consacrée. Elle se décompose comme suit :

Le service aux entreprises :

- 2120 000 € sur l'aménagement du site Novaciéries à **Saint-Chamond**,
- 3 113 000 € sur les zones industrielles pour des travaux à réaliser sur les zones d'activités de la Chana à **Roche-la-Molière**, de **Saint-Héand**, de **Fraisses**, de **Firminy**, de **Lorette**, de **Molina**, de **Montrambert Pigeot**...
- 240 000 € en direction du Parc de Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds** pour des aménagements réalisés pour l'accueil et l'installation d'entreprises,
- 750 000 € pour terminer l'aménagement des bâtiments économiques (Giat Saint-Etienne, locaux Fauriel...),
- 465 000 € pour les aides économiques et l'accompagnement au développement des entreprises,
- 650 000 € pour la requalification de zones industrielles et les sites en reconversion,
- Des concessions à la SPL Cap Métropole pour l'aménagement de la zone de La Sauvagère à **La Talaudière** (1 363 000 € en dépenses et 1 907 000 € en recettes) et de la zone de **Cellieu** (avance financière de 310 000 €), Burlat à **Génillac** (avance financière 400 000 €) et divers (300 000 €).
- La fin de concessions avec la SEDL pour la zone Combeplaine à **Rive-de-Gier** (1 130 000 € en dépenses et 1 050 000 € en recettes) et pour Stelytec à **Saint-Chamond** (780 000 € en dépenses et 530 000 € en recettes).

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation :

- 975 000 € pour la recherche et l'innovation se décomposant en :
- 625 000 € pour le fonds local pour l'innovation,
- 200 000 € pour les plateformes technologiques,
- 100 000 € pour le Mîxeur,
- 50 000 € pour lancer une pépinière sur le quartier créatif Manufacture Plaine Achille.

Le numérique :

- 1 305 000 € consacrés au numérique avec :
- 285 000 € pour le développement des usages (Open Data, French Tech...),
- 950 000 € pour l'école numérique,
- 70 000 € pour financer les infrastructures très haut débit (Wifi, data center..).

Le design :

- 100 000 € pour des travaux dans la platine Cité du design, la reprise des joints et la ligne de vie,
- 100 000 € pour installer des œuvres design sur les parvis des gares

Le marketing :

- 10 000 € pour l'acquisition de matériel d'exposition.

Le financement de l'attractivité économique est assuré par des subventions d'investissement à hauteur de 4 741 000 €, des cessions pour 3 982 000 € et de la TVA pour 220 000 €.

L'attractivité résidentielle pour laquelle est consacrée une enveloppe de **6 153 950 €** avec notamment :

L'habitat et le renouvellement urbain :

- 1 085 000 € de participation à l'EPASE pour un nouveau Contrat de plan,
- Le financement des engagements déjà pris sur le PLH 2010-2015 à hauteur de 2 270 000 €,
- Le PLH 2011-2016 avec une enveloppe de 1 688 950 € en 2016,
- 50 000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments publics,

Le cadre de vie :

- 20 000 € actions consécutives au bilan carbone,
- 40 000 € pour la prévention du bruit (observatoire du bruit) et les actions de correction des nuisances sonores.

Le crématorium :

- 1 050 000 € pour la souscription au capital de la SPL.

Pour financer partiellement l'attractivité résidentielle, des subventions sont inscrites pour 475 200 €.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

• **Le tourisme, l'attractivité culturelle et sportive pour lesquels un crédit de 1 760 000 € est affecté :**

Les grands équipements :

- 300 000 € pour les aménagements et le matériel du stade Geoffroy-Guichard
- 500 000 € correspondant à une première tranche du fonds "HERITAGE Euro 2016" via des fonds de concours aux communes éligibles conformément à la délibération du 12 novembre 2015
- 215 000 € pour le centre nautique Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon**
- 50 000 € pour l'étude du projet du Palais des Sports du Gier

La culture et le patrimoine :

- 160 000 € pour valoriser les atouts du territoire : étude scénographique, plan de jalonnement pour la Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**, patrimoine Le Corbusier à **Firminy**, le Zénith...

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain :

- 535 000 € pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain,

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 1 274 600 € et la récupération de TVA à 60 000 €.

• **L'accessibilité et la mobilité pour conforter et améliorer l'accessibilité du bassin de vie stéphanois**, pour lesquelles une enveloppe de 39 133 296 € est inscrite :

Le transport, les déplacements et la mobilité :

- Pour redynamiser le réseau de transport, de nouvelles rames de tramway vont être achetées pour 10 700 000 € en 2016, de nouveaux bus pour 2 800 000 €, la remise à niveau technique (RNT) et l'entretien des véhicules vont se poursuivre pour 4 500 000 €,
- L'extension du dépôt Transpôle pour 3 450 000 €
- La modernisation du système d'aide à l'information et à l'exploitation des voyageurs (SAIEV) et de la billetterie vont continuer pour 4 700 000 €,

• L'étude et la maîtrise d'œuvre pour la 3^e ligne de tramway ainsi que des acquisitions foncières et travaux préparatoires pour 5,7 M€,

- L'accessibilité des quais de bus en direction des personnes à mobilité réduite (PMR) pour 900 000 €,
- 635 000 € pour des améliorations dans les parcs relais, de covoiturage, pour la desserte de marchandises des secteurs urbains (Simplicity), la rénovation de mobilier urbain et les vélos en libre-service (VélliVert).

La voirie communautaire :

- 5 420 000 € pour le programme annuel de voirie et d'espaces publics afin d'en améliorer la qualité,
- 150 000 € pour des travaux d'amélioration de la circulation autour de l'hôpital Nord,
- 140 000 € pour la mise en accessibilité du domaine public, avec notamment la mise aux normes des feux tricolores.
- 50 000 € pour les échangeurs de la vallée du Gier,
- 100 000 € pour l'étude de programmation de l'échangeur de La Varizelle à Saint-Chamond
- 28 296 € pour l'EPASE sur les PEP Monthieu et Colonel Marey à Saint-Étienne

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 1 043 900 € et les recettes pour récupération de TVA à 6 436 328 €.

• **Les grands projets d'aménagement représentent une enveloppe de 631 000 € avec :**

- 156 000 € pour l'aménagement de l'entrée Est du territoire à **Rive-de-Gier** et 95 000 € pour celui du site Tissafil à **La Grand-Croix**,
- 235 000 € pour des travaux d'amélioration dans les aires d'accueil des gens du voyage et dans l'aire de grand passage d'**Andrézieux-Bouthéon**,
- 145 000 € pour une étude de faisabilité en vue de l'aménagement du site de la DOA (face au Musée d'Art Moderne et Contemporain) à **Saint-Priest-en-Jarez**.

Des subventions pour 77 000 € et la récupération de TVA pour 63 360 € permettent de financer une partie de ces dépenses.

3.2.2 - UN BUDGET DE 6 080 000 € EST MIS EN PLACE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Celui-ci se décompose en :

• **Collecte, tri et traitement des déchets** avec un crédit de **3 207 000 €** en vue de valoriser et de réduire les déchets à la source, et réduire les quantités enfouies :

- 730 000 € pour les achats de véhicules roulants (4 bennes à ordures ménagères) et pour les grosses réparations des véhicules de la collecte,
- 742 000 € pour la fin de la construction de la déchèterie de **Lorette**,
- 170 000 € pour les travaux d'amélioration et d'entretien des déchèteries,
- 265 000 € pour l'achat de conteneurs verre et journaux, et autres équipements de collecte,

- 500 000 € pour l'installation de conteneurs enterrés à La Chapelle à **Andrézieux-Bouthéon**,
- 665 000 € pour l'achat de bacs ordures ménagères et tri,
- 45 000 € pour l'équipement et les grosses réparations des centres techniques communautaires,
- 90 000 € pour l'acquisition d'un logiciel en vue de l'optimisation de la collecte,

Sur l'ensemble de cette politique la récupération de TVA est estimée à 513 120 € et les subventions à 154 862 €.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

• Eaux pluviales et contrats de rivière : 1 932 000 €.

- 96 000 € pour les travaux sur l'Ondaine (suppression pertes minières Echarpe, pont de l'Hôpital à **Unieux**, aménagement de la Bargette au **Chambon-Feugerolles**, aménagement des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),
- 144 000 € pour les travaux sur le Gier (restauration des berges à **La Grand-Croix**, découverte du Gier en aval de **Saint-Chamond**, aménagement et restauration des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...)
- 769 000 € pour les travaux sur la rivière Furan (pont de la rue du Puits pointu à **Sorbiers**, étude phytosanitaire, travaux et aménagement des seuils, des berges du Furan, du Furet, de l'Onzon et du Riotord, gestion du transport solide, suivi de la qualité de l'eau, matériel...)
- 15 000 € pour les études PLU dans les communes de l'agglomération,
- 12 000 € pour la participation annuelle au SIMA Coise,
- 12 000 € pour diverses petites opérations
- 884 000 € de travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'études sur les bassins versants Furan, Gier et Ondaine.

Toutes ces opérations sont financées par des subventions à hauteur de 542 400 € et par de la récupération de TVA pour environ 307 200 €.

• La transition énergétique pour sensibiliser aux enjeux du développement durable représente un budget de 941 000 € avec :

- 178 000 € pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans l'aménagement local du territoire, en lien avec les communes et les parcs naturels (fonds de concours),
- 186 000 € pour une étude sur la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,
- 262 000 € pour des fonds de concours fléchés sur des projets biodiésel, Citélib, éclairage des commerces, agriculteurs, éco investissements dans le cadre du programme d'actions TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte),
- 265 000 € pour des fonds d'aide aux communes « climat énergie »,
- 50 000 € pour des prises de participation dans des installations d'énergies renouvelables (Centrale villageoise à **Cellieu**, photovoltaïques à l'école d'infirmières à **Saint-Chamond**).

Sur l'ensemble de ces dépenses des subventions sont inscrites pour 560 400 €.

• Un budget de 1 786 269 € est mis en place pour la proximité, la cohésion sociale et le développement équilibré du territoire.

Ce qui se traduit par :

• Le développement local auquel est consacré une enveloppe de 1 678 269 € avec :

- 1 047 000 € au titre des équipements communautaires multi-locaux (ECM) dans le but d'assurer un développement équilibré du territoire entre les communes rurales, périurbaines et urbaines,
- 12 000 € pour le maintien d'activités et de services en milieu rural (programme « Leader »),
- 159 269 € pour des fonds de concours pour les projets de **Pavezin** et de **Sainte-Croix-en-Jarez**,
- 460 000 € de fonds de concours pour le plan d'eau des Blondières à **Lorette**.

Les subventions attendues pour cette politique de développement local sont estimées à 352 914 € et la récupération de TVA à 167 520 €.

• La politique de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sensibles avec un budget de 108 000 €, qui comprend notamment les crédits consacrés à la Gestion urbaine de proximité (GUSP) et au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

• Au titre des investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération (bâtiments, véhicules, informatique, communication, matériel et mobilier...) : 1 216 550 €

Vient en compensation de ces dépenses la récupération de TVA à hauteur de 185 048 €.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

3.3 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR BUDGET

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante sur chaque budget :

- Budget principal : 33 764 065 € et 16 850 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 50 614 065 €.
- Budget transport et mobilité : 33 385 000 € et 4 750 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 38 135 000 €.
- Budgets annexes des zones industrielles : 2 943 000 € et 372 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 3 315 000 €.

4 - CONSOLIDATION : DÉPENSES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

RÉCAPITULATION PAR BUDGET

La récapitulation par budget primitif 2016 se présente comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	227 464 529	50 614 065	278 078 594
Budget annexe transports urbains	70 929 084	38 135 000	109 064 084
Budgets annexes économiques (ZI)	89 000	3 315 000	3 404 000
TOTAL	298 482 613	92 064 065	390 546 678

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)
- EAU
- RÉSEAUX DE CHALEUR
- PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce budget retrace l'activité d'assainissement collectif pour les 44 communes membres de l'agglomération (hors Caloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif).

Le projet de Budget Primitif 2015 (hors écritures d'ordre), est de 22,2 M€

- La section de fonctionnement représente 10,2 M€
- La section d'investissement s'élève à 12 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 10 228 550 €

Total Dép de fonct.	17 883 550 €
Dépenses diverses	7 745 978 €
Charges exceptionnelles	840 572 €
Intérêts	1 642 000 €
Opérations d'ordre	5 500 000 €

Virement à la section d'investissement 2 155 000 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 16 063 550 €

Total Rec de fonct.	17 883 550 €
Produits de la redevance	10 925 500 €
PRE / PFAC	1 350 000 €
Participation Eaux Puviales (budget principal)	960 000 €
Autres Recettes	2 828 050 €
Opérations d'ordre	1 820 000 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 11 980 000 €

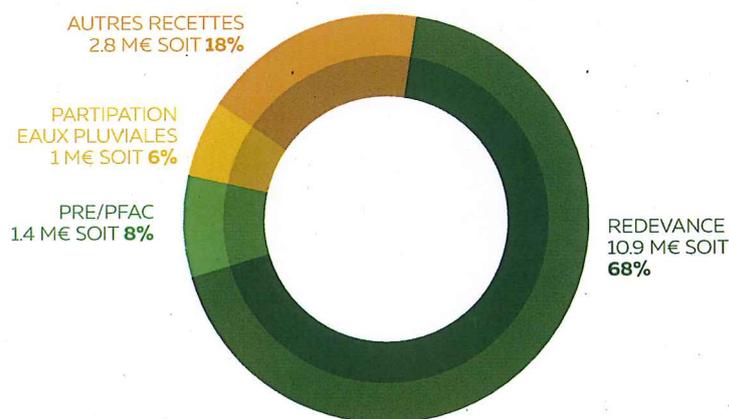
Total Dép d'inv.	13 800 000 €
Capital de la dette	3 865 000 €
Etudes - travaux	8 115 000 €
Autres dépenses	
Opérations d'ordre	1 820 000 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 6 145 000 €

Total Rec d'inv.	13 800 000 €
Virement à la section d'investissement 2 155 000 €	
Subventions, divers	1 345 000 €
Emprunts	4 800 000 €
Opérations d'ordre	5 500 000 €

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 16,1 M€ ET SE RÉPARTISSENT AINSI :

La redevance communautaire, constituant plus du 2/3 des ressources de fonctionnement, devrait être de l'ordre de 10,9 M€. Elle comprend :

- le produit de la facturation assainissement pour les communes dont le service est exploité en régie directe (7,4 M€),
- et la part communautaire (surtaxe) reversée par les fermiers (3,5 M€) pour les communes dont le service assainissement est exploité dans le cadre d'une délégation de service public.

Il convient de rappeler que le Conseil de Communauté du 5 novembre 2014 a approuvé le principe de détermination d'un tarif unique en matière d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que les modalités de lissage de 2015 à 2026 pour atteindre ce tarif unique au plus tard le 1er janvier 2026.

Les recettes relatives à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont estimées à 1,4 M€.

La participation au titre des eaux pluviales est de 1 M€. Le montant global de la retenue sur les AC des communes est de 2,9 M€ pour 2016 et affecté comme suit :

- 1 M€ reversé au budget annexe assainissement collectif (contribution eau pluviale au titre des réseaux unitaires)
- 1,9 M€ reste au budget principal pour rémunérer les délégataires de l'assainissement au titre de leurs interventions relatives aux eaux pluviales (1,6 M€) et pour financer l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux d'eau pluviales strict (0,3 M€).

Les autres recettes 2,8 M€ sont constituées essentiellement :

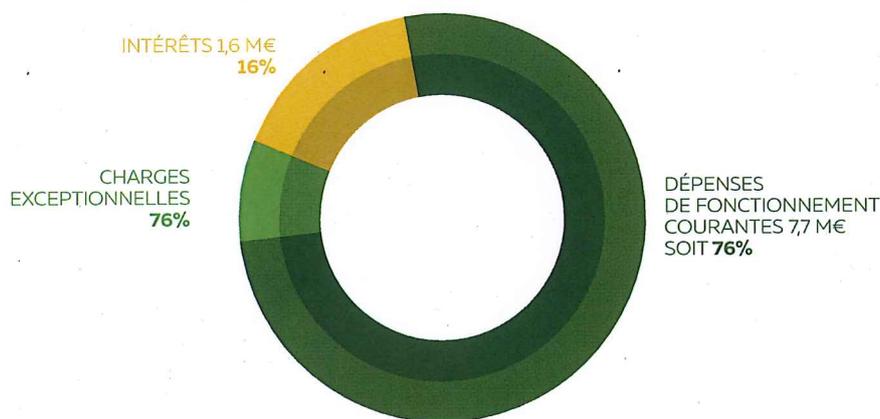
- des primes d'épuration (0,34 M€) et versements des délégataires (0,68 M€),
- de la comptabilisation des recettes de redevance perçues pour le compte du SIAMVG et son fermier 0,65 M€ (*),
- ainsi que celles correspondant à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte destinée aux 2 agences de l'eau (0,63 M€)
- des produits exceptionnels 0,5 M€.

(*) Pour mémoire, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG) a instauré depuis le 1er avril 2013 une cotisation syndicale de 0,35 €/m³. Son nouveau délégataire pour la station d'épuration de Tartaras est rémunéré également par une redevance fixée à 0,47 €/m³ pour 2015.

Pour les communes de Rive-de-Gier, Farnay, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Joseph, Dozieux et La Terrasse-Sur-Dorlay, Saint-Étienne Métropole intègre ces redevances dans la facturation assainissement et doit donc les reverser au SIAMVG et à son fermier (pour les 9 autres communes de Saint-Étienne Métropole concernées, ce sont les fermiers de l'eau assurant la facturation qui s'en chargent).

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



GLOBALEMENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SE CHIFFRENT À 10,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement courantes de 7,7 M€ comprennent :

- les remboursements de frais aux communes au titre de la mise à disposition des services communaux pour 1,7 M€ ainsi que le remboursement au budget principal des frais de personnel de la Direction Assainissement et des Rivières affecté à l'assainissement pour 0,73 M€,
- la participation à hauteur de 2,12 M€ au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) qui assure le traitement des effluents des communes de l'Ondaine,
- les versements de redevances à effectuer au SIAMVG et son fermier 0,65 M€ et aux 2 agences de l'eau concernant la modernisation des réseaux de collecte de l'an passé (0,76 M€) (*),
- et l'ensemble des charges à caractère général des différentes communes (fournitures, charges d'entretien et de réparation relatifs aux réseaux et aux stations d'épuration, honoraires divers..).

Les charges exceptionnelles 0,84 M€ se partagent entre des crédits inscrits pour :

- régulariser des erreurs de facturation sur l'exercice passé (0,31 M€),
- le versement de subventions de l'agence de l'eau à des particuliers pour des travaux de raccordement (0,06 M€),
- le surcoût du traitement des boues suite à l'interdiction d'exploiter les fours de la station Furania depuis avril 2010 (en baisse à 0,47 M€ puisque l'un des fours devrait redémarrer au dernier trimestre, cette somme est également inscrite en recette au titre du remboursement du préjudice).

Les intérêts de la dette représentent 1,64 M€ et le remboursement en capital 3,85 M€.

(*) Dans le cadre de la remontée de la compétence eau et en application des nouvelles règles de gestion des redevances reversées aux Agences de l'eau, article 72 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 portant Loi de Finances Rectificative pour 2012), Saint-Étienne Métropole facture et reverse de nouveau cette redevance pour l'ensemble des communes.

L'encours de dette est de 49 523 559 € au 1^{er} janvier 2016 (48 751 329 € au 1^{er} janvier 2015).

L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 8,1 M€ HT :

- 3,3 M€ de crédits de paiement correspondant à des opérations déjà engagées essentiellement dans le cadre de 2 autorisations de programmes de 6,1 M€ et 2,7 M€ portant sur 2014, 2015 et 2016,
- 1,1 M€ pour travaux d'urgence,
- et 3,7 M€ de crédits de paiements dans le cadre d'une nouvelle AP/CP de 6 M€ sur 2016 et 2017 pour des travaux à mener compte tenu des préconisations du schéma directeur d'assainissement et des opérations retenues en Commission Assainissement du 21 novembre 2015.

Au montant de ces travaux inscrits au BP 2016 (8,1 M€), viendront s'ajouter les travaux reportés pour 4 M€.

Le financement par emprunt nouveau des travaux 2016 est estimé à 4,8 M€.

Les travaux sont également financés par des subventions à hauteur de 1,3 M€ auxquelles s'ajouteront 2,3 M€ de subventions reportées.

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE BUDGET ANNEXE DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint Etienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1er janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

Le budget primitif 2016 du SPANC (hors opérations d'ordre) est de 562 137 € et se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 556 637 € et les recettes sont estimées à la somme de 562 137 €.

Sur les dépenses, on peut souligner en particulier :

- 155 330 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole (personnel et les frais de structure associés),
- 5 500 € pour le loyer à payer au SIVO correspondant à l'occupation d'un local dans les murs du syndicat,
- 6 700 € de dépenses courantes (frais d'envoi des courriers en RAR pour les contrôles d'installation de priorité, dépenses de maintenance logiciel, frais nouveaux moyens de paiement et diverses fournitures ...),
- 386 307 € destinés au reversement aux particuliers des subventions des Agences de l'Eau versées lors de réhabilitations d'installations d'Assainissement Non Collectif (ANC),
- 2 500 € concernant l'annulation des titres sur exercices antérieurs et 300 € pour des admissions en non valeurs le cas échéant,

Sur les recettes, on peut noter :

- 153 330 € de redevance d'assainissement non collectif dont 105 000 € pour la redevance forfaitaire à 22,30 € par an, 48 330 € pour les contrôles d'installations (redevance de 78 €) et les contrôles de conception relatifs aux nouvelles installations (redevance de 108 € pour le contrôle de conception et celui de réalisation),
- 22 500 € de subventions versées par les deux agences de l'Eau (prime AELB et RMC pour les contrôles de conception d'installations ANC et les animations lors des réhabilitations d'installations ANC),
- 386 307 € de subventions venant des deux agences de l'Eau à reverser aux particuliers lors de réhabilitations d'installations ANC (idem dépenses).

Section d'investissement :

Concernant les dépenses, celles-ci correspondent à l'acquisition de divers matériels pour 5 500 €.

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE BUDGET ANNEXE « EAU »

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification dans les trois premières années suivant le transfert.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives devront être prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ». Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les éventuels excédents ou déficits dégagés par les budgets eau à la clôture de l'exercice 2015 et constatés lors du transfert seront repris par la Communauté Urbaine et réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18 953 464,18	25 404 412,21
Investissement	16 083 309,18	9 632 361,15
TOTAL	35 036 773,36	35 036 773,36

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 25,4 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit des ventes d'eau est inscrit à hauteur de 18,1 M€.

La redevance pollution d'origine domestique pour 1 M€ qui sera à reverser aux agences de l'eau.

Les autres produits représentent 1,3 M€ (vente hydroélectricité, redevance EDF, location compteurs...)

Les subventions sont évaluées à 0,1 M€.

Par anticipation et au vu des comptes de gestion provisoires fournis par les comptables publics, le budget 2016 reprend les résultats de fonctionnement excédentaires des budgets eau 2015 des communes à hauteur 4,9 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 18,9 M€ et se répartissent ainsi :

Les dépenses de fonctionnement courantes 12,9 M€ : achats d'eau, entretien, maintenance, et remboursement de frais de personnel au budget principal.

Les reversements aux agences de l'eau pour la redevance pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux (au titre de 2015) pour 2,6 M€.

Les charges diverses de gestion courante pour 0,3 M€ (non valeurs, participations à des syndicats...).

Les charges financières (intérêts) pour un montant de 1,8 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0,1 M€ (annulation titres sur exercices antérieurs...).

Le budget 2016 reprend les résultats de fonctionnement déficitaires des budgets eau 2015 des communes pour 1,2 M€.

Le budget 2016 qui vous est proposé est composé de 39 entités :

- 33 communes : 17 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 16 en régie directe

- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

Le projet de Budget Primitif 2016 s'établit à :

- 43 794 068,69 €, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) :

- ramené à **35 036 773,36 €** en mouvements réels

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 16,1 M€ se décomposent en :

Les dépenses d'équipement d'un total de 12,8 M€.

Le remboursement en capital de la dette pour 2,8 M€.

Le budget 2016 reprend les résultats d'investissement déficitaires des budgets eau 2015 des communes pour 0,5 M€.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 9,6 M€ s'analysent ainsi :

Les subventions d'équipement pour une somme de 0,9 M€.

Les recettes liées à la récupération de FCTVA d'un total de 0,1 M€.

Le financement par emprunt nouveau des travaux 2016 est estimé à 1,6 M€.

Le budget 2016 reprend les résultats d'investissement excédentaires des budgets eau 2015 des communes pour 7 M€.

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE BUDGET ANNEXE « RÉSEAUX DE CHALEUR »

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier, Andrézieux Bouthéon.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Le projet de Budget Primitif 2016 s'établit à :

- 7 628 178,03 €, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) :
- 5 044 201,78 € en mouvements réels

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 322 098,36	3 297 674,61
Investissement	3 722 103,42	1 746 527,17
TOTAL	5 044 201,78	5 044 201,78

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3.3 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit des ventes de gaz est inscrit à hauteur de 0,3 M€.

La redevance des délégataires s'élève à 1,5 M€.

Les subventions d'exploitation sont évaluées à 0,4 M€ (vente certificat d'énergie..).

Par anticipation, le budget 2016 reprend les résultats de fonctionnement excédentaires des budgets réseaux de chaleur 2015 des communes pour 1,1 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1.3 M€ que l'on peut répartir en :

Les dépenses de fonctionnement courant 0,8 M€ : achats d'énergie, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel au budget principal.

Les charges financières (intérêts) pour un montant de 0,5 M€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 3.7 M€ se décomposent en :

Les dépenses d'équipement d'un total de 3 M€.

Le remboursement en capital de la dette pour 0,5 M€.

Par anticipation, le budget 2016 reprend les résultats d'investissement déficitaires des budgets réseaux de chaleur 2015 des communes pour 0,2 M€.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1.7 M€ s'analysent ainsi :

Les subventions d'équipement pour une somme de 0,7 M€.

Les recettes liées à la récupération de TVA d'un total de 0,3 M€

Par anticipation, le budget 2016 reprend les résultats d'investissement excédentaires des budgets réseaux de chaleur 2015 des communes pour 0,7 M€.

BUDGET PRIMITIF 2016

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE BUDGET ANNEXE « PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT »

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 parkings gérés en régie,
- 8 parkings gérés par 2 Délégations de Service Public (2 DSP),

Le projet de Budget Primitif 2016 s'établit à :

- 1 466 060 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) :
- **1 243 187 € en mouvements réels**

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 076 980,00	1 243 187,00
Investissement	166 207,00	0,00
TOTAL	1 243 187,00	1 243 187,00

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit du stationnement est inscrit à hauteur de 0,9 M€.

La redevance des délégataires (frais de contrôle, servitude...) s'élève à 0,1 M€.

Les subventions d'équilibre du budget principal sont évaluées à 0,2 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1,1 M€ que l'on peut répartir en :

Les dépenses de fonctionnement courant 0,8 M€ : charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières, remboursement des frais de personnel au budget principal.

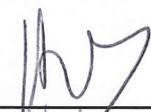
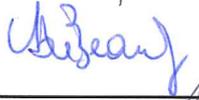
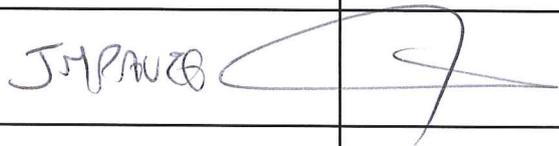
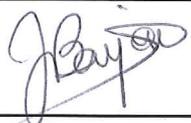
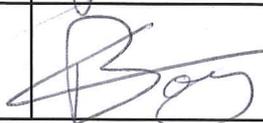
Les redevances versées aux délégataires pour un montant de 0,3 M€.

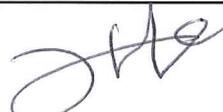
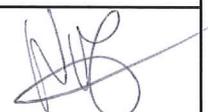
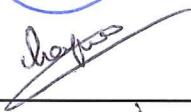
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 0,2 M€.

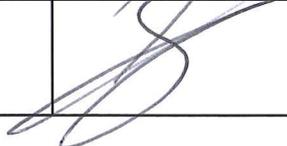


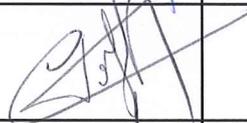
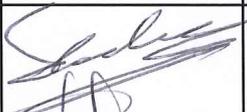
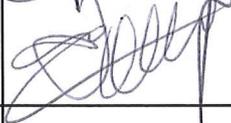
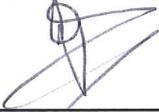
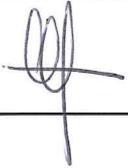
2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Étienne Cedex 1
www.saint-etienne-metropole.fr

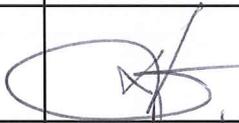
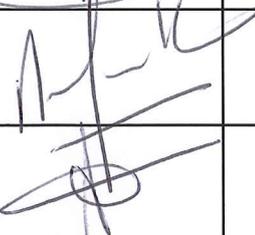
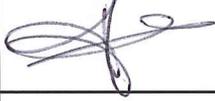
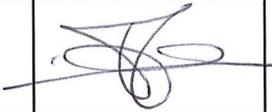
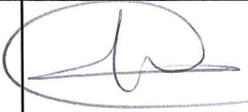
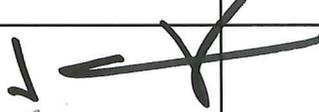
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 10 MARS 2016

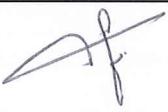
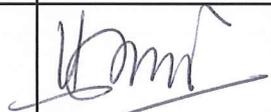
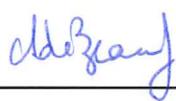
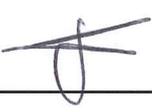
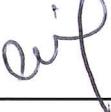
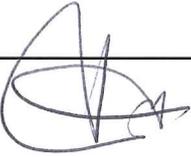
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			
BARNIER Jean-François	Le Chambon Feugerolles			
BARRIER Jean-Alain	Farnay			
BARRIOL Denis	Génilac			
BEAL Michel	Saint-Etienne			
de BEAUMONT Anne	Firminy			
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			
BERLIVET Eric	Roche la Molière			
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne			
BISACCIA Michèle	Saint-Priest en Jarez			
BONJOUR Jennifer	Le Chambon Feugerolles			
BONY Vincent	Rive de Gier			

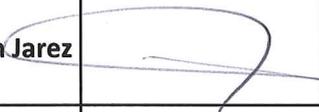
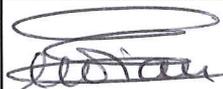
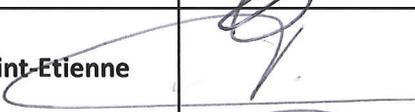
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne			
BOUTHEON Henri	Le Chambon Feugerolles			
BROUILLOUX Olivier	Roche la Molière			
BRUYERE Hélène	l'Etrat			
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne		Nicole AUBOURDY	
BUSSIERE Laurence	La Fouillouse			
CADEGROS Régis	Saint-Chamond			
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			
CELLE Paul	Villars			
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			
CHAPRON Catherine	Fraisses			
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive de Gier			
CHARROIN Jean-Jacques	Firminy			
CHARVIN Jean-Claude	Rive de Gier			
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne			

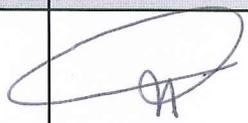
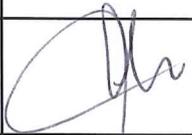
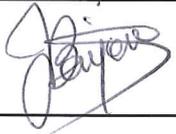
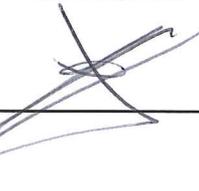
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
CHAVANNE Marc	Saint-Jean Bonnefonds			
CHAZELLE Suzanne	Saint-Genest Lerpt			
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne			
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne			
CORTEY Patricia	Saint-Jean Bonnefonds		CHAVANNE NICK	
COUSIN Joëlle	Génilac		Denis BARRIOL	
CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne			
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond			
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie			
ESTABLE Gilles	Caloire			
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			
FAURE Marc	La Ricamarie			
FAUVEL Bernard	Chagnon			
FAVERJON Christophe	Unieux			

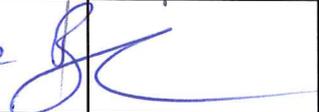
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
FAY Annick	Roche la Molière			
FAYOLLE Christian	Saint-Martin la Plaine			
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul en Cornillon			
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne			
FLACHAT Jean-Claude	La Valla en Gier			
FLECHET Andonella	Saint-Chamond			
FOREST Nicole	Saint-Chamond			
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix			
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne		N. SEMACHE	
GALLAND Michelle	Saint-Chamond			
GANDILHON Michel	Fontanès			
GARRIDO Pascal	La Talaudière			
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière			
GOIJON Roland	La Tour en Jarez			
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne		Michel BEAL	

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
GUYOT Rémy	Saint-Christo en Jarez			
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne			
JANDOT Marc	Dargoire			
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne			
JOASSARD Raymond	Sorbiers			
JODAR Christiane	Saint-Etienne			
JUBAN Laurence	Firminy		GALLAND Nicola	
JULIEN Christian	Saint-Genest Lerpt			
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne			
KARULAK Robert	Saint-Etienne			
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			
LABICH Siham	Saint-Etienne		Mme CHASSAUBENÉ	
LAGET Bernard	Châteauneuf			
LAULAGNET Marie-Josèphe	L'Horme			
LECOCQ Yves	Pavezin			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
LEGROS Eliane	Lorette		TARDY	
LETIEVANT-PIBAROT H�el�ene	Saint-Etienne			
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne			
LIOGIER Claude	Saint-Etienne			
LONGEON Olivier	Saint-Etienne		de BEAUMONT Anne	
LUYA Babette	Unieux		Luya Julien	
LUYA Julien	Firminy			
MAISONNETTE Michel	Valfleury			
MAJONCHI Pascal	Saint Paul en Jarez		Co NAULIN	
MANET G�erard	Tartaras			
MARRON Pascale	Saint-Etienne			
MASSON Brigitte	Saint-Etienne		JODAR	
MATRICON Nathalie	La Grand'Croix		PRANSON Luc	
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne			
MORAND Yves	L'Etrat			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne			
NAULIN Catherine	Saint Paul en Jarez			
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse sur Dorlay			
OUCHAOUA Djida	Unieux			
PANGAUD Jean-Marc	Andrézieux-Bouthéon			
PARTRAT Yves	La Fouillouse			
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest en Jarez			
PERACHE Gilles	Saint-Romain en Jarez			
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne			
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne			
PETIT Marc	Firminy			
PIGEON Florent	Saint-Etienne			
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux			
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond			
RICARD Joëlle	La Ricamarie			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond			
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon			
ROATTINO Annick	Saint-Joseph		n. Rosier	
ROSIER Marc	Saint-Joseph			
ROUSSET Jean-Louis	Rive de Gier			
ROUX Christine	Villars		CELLE	
ROVERA Monique	Le Chambon Feugerolles		J. BONJOUR	
RUAS Janine	Saint-Martin la Plaine			
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne		C. Montagnier	
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon			
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne			
SOTTON Joseph	Fraisses			
TARDY Gérard	Lorette			
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers			
THIZY Sylvie	Saint-Christo en Jarez			
THIZY Gilles	Marcenod			
THOMAS Lucie	Saint-Héand			
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne			
TORGUES Daniel	sainte-Croix en Jarez			
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			
VERCHERAND Alain	Cellieu			
VIALLOAN Anne-Françoise	Saint-Etienne			
VINCENT Maurice	Saint-Etienne		Rigen 	
VIVIANI Enzo	L'Horme			
ZADRA Catherine	Saint-Etienne		Berroukabe 	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne			